

Réunion du 9 mars 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

Absents excusés : Madame Sylvie ARDOUIN
Monsieur Arnaud d'ARFEUILLE

Monsieur André FAUTRAT est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 3 mars 2017

Refus de transférer la compétence urbanisme – Délibération n°20170309-01

Madame le Maire informe ses collègues que suite au conseil communautaire qui s'est tenu le 14 novembre 2016, il est demandé aux communes du Fronsadais de se positionner sur le transfert de la compétence urbanisme.

Après discussions, il est rappelé que la communauté de communes n'a pas vocation à endosser cette compétence, et que la commune de Saillans a confié dernièrement son urbanisme au Pôle Territorial du Grand libournais, qui satisfait pleinement à cette mission. En conséquence, le conseil municipal s'oppose à l'unanimité des membres présents au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes du Fronsadais.

Démission d'un conseiller municipal – Délibération n°20170309-02

Madame le Maire annonce à ses collègues que Monsieur Jean TILLET a donné sa démission du conseil municipal par lettre recommandée le 3 février 2017.

L'ensemble du conseil prend acte de cette décision.

Permanences pour les élections présidentielles et législatives

En vue des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'il faut organiser les permanences électorales.

Après discussions et disponibilités de chacun, les permanences s'organiseront comme suit :

Elections présidentielles 2017

	23 avril 2017	7 mai 2017
8h à 12h	Martine Tillet-Faurie – François Martineau – Hervé Pelletier	François Martineau – Hervé Pelletier – David Seguin
12h à 16h	Bénédicte Varréon	Martine Tillet-Faurie – André Fautrat – Bénédicte Varréon
16h à 19h	Gabriel Chansard – Stéphanie Charlier	Gabriel Chansard

Elections législatives 2017

	11 juin 2017	18 juin 2017
8h à 11h30	André Fautrat - François Martineau – David Seguin	Martine Tillet-Faurie- André Fautrat – David Seguin
11h30 à 15h	Stéphanie Charlier – Hervé Pelletier – Bénédicte Varréon	Gabriel Chansard – Hervé Pelletier
15h à 18h	Martine Tillet-Faurie – Gabriel Chansard	Stéphanie Charlier – Bénédicte Varréon

Madame Sylvie Ardouin et Monsieur Arnaud d'Arfeuille communiqueront ultérieurement leurs disponibilités. Ces tours de garde seront donc amenés à être modifiés.

Questions diverses

Nettoyage de la place à côté de la cour de l'école

Madame le Maire informe ses collègues de la nécessité de nettoyer la place où a été démolie la maison, à côté de la cour de l'école. Faute de moyens matériels, le service technique de la commune n'est pas en mesure de procéder au déblaiement. Madame le Maire fait part à ses collègues qu'un devis a été demandé à la société GM Viti-Agri. S'agissant de l'entreprise de son fils, Madame le Maire laisse au conseil municipal le choix de donner suite ou non à ce devis. Après étude de la prestation et de son coût, et conscient des difficultés rencontrées pour obtenir des devis concernant ce type de travaux, le conseil municipal donne à Madame le Maire l'autorisation d'accorder ce devis.

Haie protectrice de l'école

Madame Sylvie Ardouin a précédemment fait parvenir à l'ensemble de ses collègues des documents ainsi que des devis réactualisés concernant le projet de plantation d'une haie végétale protectrice contre les pesticides autour de l'école (partie ouest). Madame Ardouin a contacté l'association des parents d'élèves pour lancer l'idée d'un chantier participatif. Le Syndicat viticole de Fronsac a également été contacté par Monsieur Arnaud d'Arfeuille afin de savoir si, à l'instar d'autres viticulteurs alentours (Lalande de Pomerol, ou le Syndicat des Vins de Blaye, entre autres), le fronsadais pouvait s'engager soit financièrement, soit humainement. Cette demande sera traitée ultérieurement, lors d'un prochain conseil syndical.

Il est à noter que le sol doit être préparé avant la plantation. Pour ce faire, Madame Ardouin avait souligné qu'il serait nécessaire de louer une pelle. Monsieur Pelletier propose une solution alternative en proposant de mettre à disposition sa carotteuse. Monsieur Martineau et M. Pelletier décident de se rencontrer la semaine suivante pour procéder à des essais.

Madame le Maire, au vu des éléments présentés, et considérant que la haie devrait être plantée avant le mois de mai, pense qu'il est temps d'agir et décide que le devis présenté par l'association Arbres et Paysages en Gironde doit être accordé. Budgétairement, la mairie ne pourra prendre en charge que la partie ouest de l'école (coté parking). Les aides extérieures, qu'elles soient financières ou humaines seront les bienvenues.

Madame le Maire félicite Madame Ardouin pour son implication et son travail fourni en amont.

Demande de subvention du Tennis Club de Villegouge

Madame le Maire fait part à ses collègues de la demande de subvention émise par le Tennis Club de Villegouge. En effet, sur 308 adhérents, 10 sont des saillanais. Ainsi, le club sollicite auprès de la commune de Saillans une subvention de 600 €. Considérant que sur la totalité des administrés saillanais, beaucoup d'enfants et d'adultes sont inscrits dans des clubs divers et variés en dehors de la commune ; considérant en outre que la mairie ne peut faute de budget, financer tous ces clubs, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas accorder de subvention au Tennis Club de Villegouge. Néanmoins, la salle des fêtes sera gracieusement mise à la disposition du club en cas de manifestations.

Bâtiments communaux :

Fissures dans le restaurant scolaire

Monsieur Martineau informe ses collègues que lors des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg, il avait été alerté par l'apparition de fissures dans le restaurant scolaire. Il avait aussitôt procédé à la mise en place de témoins datés. Les travaux ont continué et les témoins ont mis en évidence que ces travaux n'étaient pas responsables de l'apparition de ces fissures.

Echafaudage

Monsieur Martineau explique à ses collègues que les agents techniques ont passé leur habilitation suite à l'acquisition d'un échafaudage. Ce dernier a été monté dans la salle des fêtes afin de remettre en place les plaques du plafond et réparer les vitres de la grande salle. Ayant constaté un souci de hauteur de l'échafaudage, il a été fait quelques modifications. Les néons seront changés au retour de Monsieur Videira, actuellement en congés.

Vérification annuelle des installations gaz et électricité

Monsieur Martineau fait part à ses collègues que la vérification des installations gaz et électricité des bâtiments communaux s'est déroulée au mois de février par le bureau Véritas. Les rapports établis sont satisfaisants. Quelques petits travaux électriques sont à prévoir et pourront être faits par notre agent communal.

Travaux à l'école

Monsieur Martineau indique que des devis de changement de portes et de poignée ont été demandés afin de réparer les toilettes de l'école.

Le portail et une partie du grillage de la cour étant très abîmés, et à la demande du personnel scolaire, ils seront changés dans l'été.

Problème d'écoulements des eaux pluviales entre deux voisins :

Monsieur André Fautrat fait part à ses collègues qu'il a été saisi d'un problème d'écoulements des eaux de pluie entre deux voisins. S'agissant d'un problème d'ordre privé la mairie n'est pas en mesure d'intervenir pour régler ce litige.

Déchets sauvages

Madame Varréon informe ses collègues que de nombreux déchets encombrants sont abandonnés dans les bois ou aux abords de chemins ruraux (canapé, gazinières, etc...). Monsieur Martineau a demandé récemment aux agents d'évacuer ces déchets sauvages. Une nouvelle fois, le temps passé à évacuer ces dépôts sauvages est du temps perdu à l'entretien courant de la voirie. Lutter contre ces actes délictueux et inciviques reste compliqué pour les petites communes ne disposant pas de police municipale. La gendarmerie a néanmoins été informée.

Tapage nocturne et comportement préoccupant

Depuis quelque temps, Madame le Maire est régulièrement interpellée par des administrés au sujet d'un résident dont le comportement génère de l'inquiétude et est dérangeant. La levée du suivi psychiatrique par le Préfet a entraîné une accentuation d'agissements qui troublent la sérénité du voisinage. Une pétition signée de l'ensemble des habitants du quartier a été adressée à la mairie. Faute de moyens à sa disposition, Madame le Maire a demandé à Monsieur le Sous-préfet ainsi qu'au Procureur de lui venir en aide afin de rétablir la surveillance et les soins psychiatriques. Une réponse négative lui a été adressée en retour. Madame le Maire, en collaboration avec la gendarmerie, veillera, dans le respect de la procédure légale, à faire rétablir l'obligation de soins psychiatriques si de nouveaux troubles à l'ordre public étaient constatés.

Vente du bâtiment ONCFS

Madame le maire rappelle à ses collègues que l'ONCFS quitte le bâtiment sis à Reynaud le 31 mars prochain.

Monsieur Murat, artisan couvreur qui loue l'atelier contigu au bâtiment, a été contacté pour une proposition d'achat de l'ensemble. Monsieur Murat, bien qu'intéressé, n'a pas encore répondu à l'offre. Madame le Maire le recontactera ultérieurement.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h30